

PAR COURRIEL

Montréal, le 23 novembre 2020

[REDACTED]

N/Réf. : AI2021-092

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des renseignements et à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française

[REDACTED]

L'Office québécois de la langue française a bien reçu votre demande d'information datée du 12 novembre 2020. Nous vous transmettons par la présente le document auquel vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez donc ci-joint le document suivant :

- Emirkanian, L., & Sankoff, D. (1985). Le futur simple et le futur périphrastique dans le français parlé. In M. Lemieux & H. Cedergren (Eds.), *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal* (pp. 189–204). Gouvernement du Québec : Office de la Langue Française.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]
Émilie Rousseau
accés.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Document
Note explicative (avis de recours)